

DOSSIER: N° DP 068 226 22 R0068

Déposé le : 28/09/2022

Demandeur: Monsieur Michel SIMON

Sur un terrain sis à : 76 rue de Luttenbach à MUNSTER

(68140)

Références cadastrales :

Section 20, Parcelles 256,257, 258

Monsieur Michel SIMON 76 rue de Luttenbach 68140 MUNSTER

## OBJET: ARRETE DE NON-OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Le Maire de Munster,

VU la Déclaration Préalable présentée le 28 septembre 2022 par Monsieur Michel SIMON,

VU l'objet de la demande :

- pour la pose de panneaux solaires,
- sur un terrain 76 rue de Luttenbach à Munster,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé en date du 24 février 2022,

VU le règlement y afférent,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 24 février 2022,

VU le règlement y afférent,

VU la loi n°2016-925 du 7 juillet relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine

## **ARRETE**

Art. 1: il n'est pas fait d'opposition à la déclaration préalable

Munster, le 29 septembre 2022 Monique MARTIN

Adjointe déléguée

**NOTA :** l'attention du pétitionnaire est attirée sur le fait qu'en cas de nouveau changement de destination une nouvelle autorisation d'urbanisme devra être déposée en mairie (articles R.421-17 et R.421-14)